

	Loge des 3 H, le Havre http://les3h.org/	
	Vivre ensemble : République et communauté(s)	

La Loge havraise « les Trois H » du Grand Orient de France a décidé de créer « une question à l'étude de notre loge » dont le thème est : **Vivre ensemble : République et communauté(s)** »

Des rapports de la commission chargée de son étude sont soumis à la loge à échéances régulières définies conjointement avec les responsables de l'ordre du jour des réunions.

L'objectif étant d'examiner dans quelles limites l'appartenance à une communauté et l'existence même de communautés peuvent entrer ou ne pas entrer en contradiction avec le respect des principes républicains dans le cadre du « vivre ensemble ».

Les travaux de cette commission sont de qualité tant dans leur contenu que dans la manière de travailler ce qui est propice à un travail riche et indispensable pour des membres qui ont l'ambition d'appliquer à l'extérieur de la loge les vérités qu'ils ont acquises à l'intérieur.

La République

Préambule

La *Res Publica*, c'est la chose publique avec la notion d'État garant de l'intérêt général supérieur aux intérêts particuliers. La République n'est pas intangible.

Elle peut évoluer au gré des changements majeurs des sociétés, mais elle s'appuie sur des principes généraux de fond (la démocratie, le suffrage universel, la langue commune, l'instruction, nous sommes détenteurs de droits et sujets de devoirs, la souveraineté du territoire sans opposition à des unions politiques fondées sur un principe de paix).

La République est un système politique

La République est un régime politique dans lequel nul ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses ou autres, pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public.

Plusieurs concepts dont la personne humaine et la coopération entre les Hommes sont le fondement :

- La démocratie,
- La liberté et la dignité des hommes et des femmes, l'égalité de leurs droits,
- Une garantie de droits fondamentaux,
- Un régime de Droit,
- Une volonté de fraternité qui peut prendre le terme de solidarité.

A ces concepts, la République doit adjoindre :

- Un territoire
- Une cohésion,
- Une volonté de vivre ensemble,
- Une volonté de vivre en bonne harmonie avec les pays et peuples du monde.

La République n'est ni :

- Une institution autoritaire,
- Un régime temporaire,
- Une simple organisation administrative,
- Un conglomérat de groupes ou de communautés d'intérêt.

La République, concept au service de l'intérêt commun, est universelle. En aucun cas, la République n'est constituée de groupes de citoyens ou de groupes et de citoyens. La République accepte que des

individus se constituent en groupe(s) dès lors que ce(s) groupe(s) ne revendique(nt) pas de droits spécifiques ni n'exerce(nt) des activités contraires aux lois communes.

La République ne confère pas (n'a pas à conférer)

- aux communautés des prérogatives ou des missions, même de simple régulation.
- des droits supplémentaires à des citoyens au motif qu'ils seraient membres de communauté(s).

La République ne donne pas de droits spécifiques. Dans ce sens, elle protège du communautarisme.

La laïcité est un concept fondamental de Paix qui ne s'apparente en rien à une simple neutralité. Elle est une condition pour vivre ensemble un contrat social républicain ambitieux.

La République définit un projet commun

Chaque être humain est une réalité unique, respectable, autonome, supérieure aux autres êtres vivants mais indissociable de son environnement biologique. Il est en droit de rechercher sa plénitude à partir de grandes activités qui finalisent sa personne : l'instruction, le travail, l'art, la recherche de la vérité, la relation aux autres, l'amour ou l'affection...

La République a charge de veiller à ce que les moyens publics qu'elle mobilise ne permettent pas la remise en cause de son existence ou de son fonctionnement. Elle a un devoir d'exigence pour les citoyens, pour elle-même et pour que les idéaux qu'elle porte.

La République définit un projet commun : le vivre ensemble, qui est cette capacité à cohabiter malgré des différences ou en l'absence de points d'affinité.

Les communautés

Il existe différents degrés dans la constitution de groupes de personnes

L'association

C'est le cas lorsqu'un groupe de personnes exerce une activité de nature privée dans le cadre des règles de la République. C'est le fait de la plupart des sociétés à but non lucratif, qu'elles soient de quartier ou d'intérêt général.

Le groupe d'affinités

C'est le cas lorsqu'une démarche, mouvement, courant de pensée, d'action ou de comportement rassemble des personnes dans un ensemble expressif distinct.

La communauté spirituelle ou la communauté d'intérêts

C'est le cas lorsqu'un groupe de personnes décide de partager un concept, une conviction, une manière de vivre en définissant des règles complémentaires (ou égales) à celles de la République au nom de ce qui les distingue.

La communauté sectaire

C'est le cas lorsque ce groupe exerce une activité qui définit des règles supérieures à celles de la République au nom de ce qui le distingue, il y a attitude communautaire sectaire.

Différentes catégories de communautés peuvent être identifiées, de manière non exhaustive :

- Les communautés religieuses,
- Les communautés géographiques, suivant les pays d'origine, les ethnies, les régions,
- Les communautés sexuelles,
- Les communautés virtuelles, comme sur Internet par exemple...
- Etc...

Le tronc commun de ces exemples de communautés est d'être fondé sur des spécificités communes et des femmes et des hommes pour lesquels les traditions, pratiques, règles et rites communs forment sens pour ceux qui les pratiquent.

Le terme de « communauté » est tellement employé pour exprimer des idées différentes, qu'il est devenu à géométrie variable, ce qui gêne, voire pollue, le sens commun et la réflexion.

Nos travaux se figeront sur les définitions ci-dessous :

- Les communautés posent des règles supérieures aux règles générales.

Lorsqu'un groupe exerce une activité et définit des règles supérieures à celles de la République au nom de ce qui le distingue, il y a attitude communautaire. C'est le cas de l'Union européenne qui est une communauté d'états nations. C'est le cas des groupes de personnes qui ont en commun un élément significatif qu'elles considèrent (ou que les personnes extérieures à ce groupe considèrent) distinctif des autres justifiant des attitudes, des règles ou des pratiques exclusives et prédominant sur celles du ou des pays où elles s'exercent.

- Les communautés mettent en exergue ce qui distingue.

Il y a communautarisme lorsque :

- des attitudes, règles et pratiques priment sur les lois, règlements et sur le fonctionnement régulier pouvant aller jusqu'à perturber l'intérêt commun.

- l'élément significatif impose l'appartenance au groupe même si il n'y a pas adhésion de la personne.

C'est quoi, vivre ensemble ?

Le vivre ensemble est défini comme étant la capacité pour des femmes et des hommes à cohabiter malgré des différences ou en l'absence de points d'affinité. Les expressions suivantes sont synonymes ou voisines : cohabiter sans peur, interaction, rôle social commun, relations sociales, être impliqué, être utiles aux autres, ouverture, progrès, etc...

Les conditions du vivre ensemble

- Le respect de la personne humaine et la garantie des droits fondamentaux qui lui sont attachés (droit à une existence sociale, droit à l'éducation, droit d'expression, droit de vote, etc...);

- Un régime de droit, dans le sens « respect des règles et devoirs ». Il s'agit ici de l'acceptation et la soumission aux lois républicaines et la participation au fonctionnement de la République ;

- Une notion de territoire et une volonté de cohésion, c'est-à-dire avoir la volonté de vivre ensemble et en harmonie avec les autres pays ;

- Un respect mutuel : La République respecte toutes les croyances, refuse l'athéisme d'État, n'a pas de religion officielle.

Quel besoin de vivre ensemble ?

La vie quotidienne, les activités personnelles ou professionnelles amènent chacun à être en perpétuel contact avec l'autre. Toutefois, il existe des freins au « vivre ensemble ».

Citons :

- Des résistances : la pose volontaire de limites au vivre ensemble du type « je n'ai pas envie » ;

- Des peurs : peurs individuelles, peurs collectives, méconnaissance de l'autre et des autres ;

- Une communication mal partagée : l'absence de modes de communication partagés, dont celui de la langue est le plus visible, voire audible ;

- Des différences sociales, culturelles, éducatives, voire culturelles peuvent constituer un frein important au vivre ensemble, bien plus profond qu'une simple expression orale.

- Des représentations ;

- Des oppositions et des discriminations.

Mais il existe aussi des leviers au « vivre ensemble ».

Citons :

- Une attitude juste empreinte de sagesse : l'autorité de la République doit s'imposer à tous et produire des attitudes justes empreintes de sagesse ainsi que de solides outils de cohésion, notamment des services publics de qualité au service de tous, et en particulier au service des plus vulnérables. Tout abus d'autorité de la République implique automatiquement sa régression.

- S'accepter : c'est exister au sein de la société, être conscient de ses apports, de ses axes de progrès et limites ;
- Chacun apporte en son grade et sa qualité. Ces notions de réalisation et d'insertion peuvent être la base d'un bien-être et favoriser l'épanouissement individuel. Nous rejoignons ici l'idée de progression de l'homme, dans laquelle les concepts d'initiation et de transmission apparaissent comme un véritable levier au bien « vivre ensemble ».
- Être accepté : c'est ressentir que la société est disposée à recevoir tel que chacun est, fort de ses différences, ses imperfections, ses handicaps.

La République, dans l'expression de ses valeurs, doit faire transparaître une forte volonté de cohésion.